

Granulés de bois de chauffage : l'Autorité rend son avis à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

Publié le 20 novembre 2025

Avis 25-A-13

L'Autorité de la concurrence rend son avis à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur les granulés de bois de chauffage

CONSTAT

Une flambée des prix à la consommation en 2021 /2022, avec une forte augmentation de la demande et des difficultés d'approvisionnement pour les ménages

Un phénomène qui s'explique par des facteurs économiques

- Un déséquilibre conjoncturel entre l'offre et la demande sur le territoire français
- Une hausse générale des coûts de production
- Le recours ponctuel à l'importation pour couvrir la demande (prix plus élevés qu'en France)

RECOMMANDATIONS SUR LES SOLUTIONS ENVISAGÉES POUR LE FUTUR

Des points de vigilance sur les solutions envisagées par la filière

- La mise en place d'indices mensuels
- Le renforcement des capacités de stockage
- Les conditions d'importations (transparence de l'information et mécanisme de répercussion sur les prix finaux)
- L'activation en période de crise d'une plateforme de gestion commune des demandes clients

Des réserves vis-à-vis des effets de bord inflationnistes générés par les dispositifs envisagés par les pouvoirs publics

- Le chèque énergie bois
- Le blocage des prix



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 NOVEMBRE 2025

Granulés de bois de chauffage : l'Autorité rend son avis à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

[Lire le communiqué de presse](#)